

« Le défi d'une mutation agri-touristique durable »

Sommaire :

- I. Contexte et enjeux de la stratégie de développement Leader du Pays du Vignoble Nantais
- II. Une stratégie structurée autour de 3 enjeux majeurs
- III. Une stratégie multisectorielle et ancrée sur la qualité
- IV. Une stratégie reposant sur la mise en réseau des acteurs
- V. 4 actions thématiques pour mettre en œuvre la stratégie
- VI. Une stratégie à développer dans et grâce aux réseaux européens et nationaux : l'action de coopération
- VII. Structure du programme par enjeux, actions, objectifs et dispositifs

I. Contexte et enjeux de la stratégie de développement Leader du Pays du Vignoble Nantais

La stratégie Leader du Pays du Vignoble Nantais a été définie à partir d'une analyse des forces et des faiblesses du territoire :

Atouts pouvant être soulignés :

- Un pays doté d'une forte identité liée à la présence de la vigne, vecteur économique, paysager et culturel majeur ainsi que d'une dynamique d'acteurs réelle et ancienne
- Un territoire attractif grâce à sa qualité du cadre de vie, son bon niveau d'équipements de proximité, sa proximité de l'agglomération nantaise, sa bonne desserte externe et interne (avec une offre de transports collectifs en développement)
- Une forte vitalité démographique et un territoire qui attire de nombreuses entreprises
- Des paysages qui contribuent à l'attractivité et à l'image positive du territoire, offrant une grande diversité d'unités paysagères modelées par les activités agricoles
- Une richesse écologique incontestable : marais de Goulaine, vallées de la Loire, Sèvre et Maine, etc.
- Une agriculture qui exerce une fonction d'équilibre environnemental essentielle à proximité d'espaces sensibles (marais de Goulaine, etc.)
- Un patrimoine bâti riche et pour partie inventorié et une démarche engagée vers la labellisation « Pays d'Art et d'Histoire »
- Une offre d'activités du tourisme vert relativement abondante et diversifiée (randonnée, visites de musées et sites de caractère, visite de caves, manifestations festives...)
- Une activité agricole à forte valeur ajoutée, génératrice d'activités et d'emplois
- Une production phare AOC Muscadet et une production maraîchère de notoriété nationale
- Un fort développement de l'économie résidentielle tirée par le développement du secteur du bâtiment
- Des centres de formation agricole dynamiques et reconnus

Défis à relever pouvant être soulignés :

- Un secteur viticole en crise qui subit de profondes mutations : vignes arrachées, départs, incertitudes quant au devenir des exploitations...
- Une pression croissante sur le foncier et un phénomène de périurbanisation susceptible de nuire à l'identité des tissus villageois spécifiques du vignoble et des zones de maraîchages ainsi que de la structure paysagère d'ensemble, avec une banalisation urbanistique et architecturale du patrimoine bâti
- Une pression anthropique croissante sur des espaces sensibles qui génèrent des conflits d'usage
- Une dépendance structurelle et fonctionnelle vis-à-vis de l'agglomération nantaise
- La nécessité d'anticiper et de renforcer les services à la personne face à l'accroissement démographique
- Une exigence pour une plus grande implication de l'ensemble des acteurs et la population dans la maîtrise des dépenses énergétiques non renouvelables et dans la mise en œuvre et la diffusion de nouvelles techniques et procédés plus respectueux de l'environnement
- Une organisation et une mise en réseau des acteurs touristiques à l'échelle du pays à poursuivre
- Des potentialités de développement touristique (notamment liées à la proximité du bassin de consommation de la métropole nantaise) insuffisamment exploitées : capacité d'hébergement touristique limitée, offre de produits touristiques à développer et à diversifier, activité agro-touristiques insuffisamment développée, durée de séjour relativement faible, fréquentation étrangère limitée...
- Un engagement dans les réseaux européens limité, à développer

II. Une stratégie structurée autour de 3 enjeux majeurs

Ainsi la stratégie Leader 2007-2015 doit permettre au Pays, en s'appuyant sur ses atouts, de relever le défi de son développement durable, à court et long terme. Cette stratégie s'articule autour de 3 axes stratégiques :

➤ **Préserver une agriculture porteuse de développement et d'identité :**

Il s'agit d'encourager et d'accompagner les professionnels (y compris dans par le biais de démarches collectives qui seront privilégiées) vers la diversification et la qualification de leur activité en respectant les principes du développement durable, de donner plus de visibilité à la profession sur l'évolution des surfaces agricoles et de conforter et de renforcer les liens avec les outils de formation agricole pour une meilleure adéquation avec les réalités locales.

➤ **Faire de la qualité environnementale du Pays un levier du développement :**

Il s'agit de préserver la richesse et la diversité du territoire en sensibilisant en responsabilisant la population, les professionnels et les collectivités aux enjeux de l'environnement, d'initier et de valoriser des démarches exemplaires plus respectueuses de l'environnement et de faire connaître et reconnaître la valeur patrimoniale du Pays auprès de ses habitants et à l'extérieur. Cette orientation répond donc à la fois à un objectif de préservation et de développement d'activités par une croissance de la fréquentation.

➤ **Accroître la compétitivité de l'activité touristique :**

Il s'agit principalement de donner un nouveau souffle au secteur touristique en accompagnant sa structuration collective et en fédérant les acteurs concernés au sein d'une organisation identifiée, en soutenant les démarches visant la qualité et l'obtention de labels (tourisme et handicap, labels qualité promus par la Région, inscription dans la charte européenne de l'oenotourisme) et en favorisant l'émergence de nouvelles activités et de nouveaux produits.

III. Une stratégie multisectorielle et ancrée sur la qualité

« Relever le défi d'une mutation agri-touristique durable » suppose des **interventions transversales et coordonnées** sur plusieurs secteurs :

- sur le secteur agricole en priorité en s'appuyant sur les organisations professionnelles très actives et les centres de formation,
- sur le secteur touristique en structurant la filière,
- sur le secteur artisanal en impliquant les professionnels,
- sur les secteurs culturel et environnemental, en identifiant, préservant et valorisant les patrimoines.

Le secteur de l'insertion économique et sociale pourra être lui aussi directement mobilisé et concerné par le programme Leader, via la mise en place de chantiers d'insertion consacrés aux actions thématiques soutenues.

L'exigence de qualité du programme Leader du Pays du Vignoble Nantais se traduira par **un soutien ciblé à des démarches qualitatives, innovantes et inclusives**, en particulier :

- Label "villes et pays d'art et d'histoire"
- Label "tourisme et handicap"
- Marque "qualité tourisme"
- Approches sensorielles
- Charte européenne de l'oenotourisme
- Qualité environnementale (HQE, HVE, efficacité énergétique...)
- Procédés innovants
- Approches novatrices privilégiant l'expérimentation et la mise en réseau des acteurs
- Prise en compte des publics cibles spécifiques : personnes handicapées ou à mobilité réduite, accessibilité pour tous, jeunes, publics en difficulté d'insertion sociale et professionnelle...

IV. Une stratégie reposant sur la mise en réseau des acteurs

Le programme Leader du Pays du Vignoble Nantais s'attachera à mobiliser et à accompagner la mise en réseau et le rapprochement des acteurs : l'approche collective, partenariale et partagée devrait encourager de nouvelles dynamiques et favoriser le développement d'opérations innovantes.

Ainsi la démarche Leader en assurant à part entière son **rôle de laboratoire d'expériences** pour un développement local rural pérenne favorisant les échanges autour de pratiques innovantes et leur capitalisation visera par exemple :

- La préservation du tissu des exploitations agricoles et de l'emploi par le développement de démarches collectives de diversification et de qualification d'activités et le développement de circuits courts de commercialisation des productions, ce en privilégiant le bassin de clientèle de la métropole nantaise ;
- L'affirmation et le fonctionnement en réseau des centres de formation agricole du territoire et leur adéquation avec les réalités agricoles locales ;
- L'émergence d'une dynamique collective autour de la préservation et de la valorisation des paysages et du patrimoine culturel –mémoire-, bâti et naturel du territoire, dans le cadre de la labellisation « Pays Art et Histoire » et au-delà ;
- La structuration de la filière touristique et l'organisation des acteurs concernés dans un souci de complémentarité et d'optimisation au sein d'une organisation commune ;
- L'inscription du Pays dans la charte européenne de l'oenotourisme (portée par l'espace européen Vintur) et le développement des réseaux européens ;
- La participation au réseau rural : régional, français et européen et la coopération avec d'autres territoires français (et en particulier celui de la métropole nantaise) et européens viticoles parties prenantes dans la charte européenne de l'oenotourisme.

V. 4 actions thématiques pour mettre en œuvre la stratégie

Pour mettre en œuvre le plan de développement Leader du Pays, quatre actions thématiques ont été arrêtées (elles sont complétées par une action de coopération (voir ci-après) et une action pour la conduite du programme) :

- **Action 1. Anticiper et accompagner les mutations agricoles, l'ouverture vers de nouveaux marchés :**

Par cette action, le programme Leader du Pays du Vignoble Nantais contribuera à :

- Donner un nouvel élan aux démarches agro-touristiques et oenotouristiques et à accroître la qualité de l'accueil des clientèles française et étrangère ;
- Favoriser la création d'activités nouvelles complémentaires à celles existantes ;
- Soutenir la création de circuits de commercialisation courts ;
- Promouvoir la qualité du vignoble et ses productions ;
- Créer un pôle de formation au service de l'agriculture de demain ;
- Disposer d'outils performants de veille et de gestion du foncier viticole.

- **Action 2. Expérimenter et diffuser de nouvelles pratiques plus respectueuses de l'environnement**

Par cette action, le programme Leader du Pays du Vignoble Nantais contribuera à :

- Expérimenter de nouveaux procédés plus respectueux de l'environnement à l'échelle du Pays ;
- Favoriser la prise de conscience des enjeux de la protection de l'environnement : sensibiliser, accompagner les collectivités, les particuliers et les professionnels ;
- Favoriser le développement de l'éco-tourisme.

- **Action 3. Préserver et valoriser le patrimoine et les paysages du Pays du Vignoble Nantais**

Par cette action, le programme Leader du Pays du Vignoble Nantais contribuera à :

- Faire connaître et reconnaître la richesse patrimoniale du Pays du Vignoble Nantais (patrimoine naturel, patrimoine bâti, mémoire...) auprès de la population et des professionnels pour qu'ils deviennent des ambassadeurs de leur territoire et auprès des touristes ;
- Accompagner les mutations paysagères dans les pratiques des acteurs du territoire, afin de préserver la biodiversité et de valoriser et préserver le patrimoine local et les paysages.

➤ **Action 4. Créer de nouvelles synergies au service d'un tourisme solidaire de qualité**

Par cette action, le programme Leader du Pays du Vignoble Nantais contribuera à :

- Fédérer, organiser et animer les acteurs et les actions touristiques autour d'un projet global et cohérent ;
- Valoriser les démarches de qualité, voire de labellisation et inciter les professionnels à s'y engager ;
- Développer les approches sensorielles pour renforcer l'attractivité des sites à vocation touristique et l'accessibilité à tous.

VI. Une stratégie à développer dans et grâce aux réseaux européens et nationaux : l'action de coopération

Le groupe d'action locale Leader du Pays du Vignoble Nantais entend prolonger la stratégie de développement local au-delà du territoire, par un soutien à des actions de coopération portées par des acteurs du territoire (publics, privés, associatifs) et conjointement avec des partenaires d'autres territoires français ou européens.

Les projets pourront consister en des formations, des échanges de pratique, de stratégies, de méthode, etc., suivis d'actions conjointes, lesquelles pourront être déclinées sur le territoire du Pays, pour transférer les enseignements de la coopération au niveau local.

L'enjeu de cette coopération est de renforcer l'identité du territoire, de développer sa visibilité, sa crédibilité et son attractivité et de le valoriser ainsi que ses productions, à l'échelle nationale et européenne. En matière de pratiques, la coopération devrait permettre aux acteurs et participants impliqués dans des projets d'apprendre des partenaires français et européens, de leur transférer nos expériences, savoirs et savoir-faire, de réinterroger nos pratiques et de construire ensemble des solutions partagées.

Les thèmes sur lesquels la coopération pourra porter sont issus de la stratégie de développement local et notamment : la promotion touristique et les itinéraires de découverte touristique, culturelle et patrimoniale, l'oenotourisme, la valorisation / promotion des produits de qualité, la préservation et la valorisation du patrimoine naturel, la démarche Pays Art et Histoire, etc.

Au vu de ces thèmes, plusieurs territoires partenaires sont envisagés (à confirmer et compléter) et notamment (non exhaustif) :

- En France : territoires Leader Entre deux Mers, PNR Morvan, Saumurois et Layon, etc.
- En Europe : partenaires espagnols (pistes : Vilafranca del Penedes, Pedro Muñoz, partenaires italiens, etc.

Plus particulièrement en matière d'oenotourisme, les projets de coopération s'appuieront sur les réseaux existants des villes du vin : RECEVIN (Europe), RAVIVIN (France), Citta del Vino (Italie), ACEVIN (Espagne) et tiendront compte des projets déjà réalisés (Vintur, etc.)

VII. Structure du programme par enjeux, actions, objectifs et dispositifs

Enjeux	Actions	Objectifs poursuivis	11 dispositifs mobilisables
Préserver une agriculture porteuse de développement	<p>Action 1. Anticiper et accompagner les mutations agricoles, l'ouverture vers de nouveaux marchés</p>	<ul style="list-style-type: none"> Donner un nouvel élan aux démarches agro-touristiques et oenotouristiques et accroître la qualité de l'accueil des clientèles française et étrangère Favoriser la création d'activités nouvelles complémentaires à celles existantes Soutenir la création de circuits de commercialisation courts Promouvoir la qualité du vignoble et ses productions Créer un pôle de formation au service de l'agriculture de demain Disposer d'outils performants de veille et de gestion du foncier viticole 	<p>111A. Favoriser le développement structuré de l'outil et de l'offre de formation agricole continue</p> <p>111B. Favoriser l'innovation et le développement durable dans le secteur agricole par une information et une diffusion des connaissances et pratiques novatrices</p> <p>133. Soutenir les initiatives de promotion des produits de qualité</p> <p>311. Accompagner la diversification vers des activités non agricoles et l'ouverture vers de nouveaux marchés</p> <p>321. Créer et étendre des services de proximité intégrant une gestion environnementale de qualité</p> <p>331. Formation et information des acteurs ruraux pour un développement innovant et de qualité</p>
	<p>Action 2. Expérimenter et diffuser de nouvelles pratiques plus respectueuses de l'environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> Expérimenter de nouveaux procédés à l'échelle du Pays Favoriser la prise de conscience des enjeux de la protection de l'environnement : sensibiliser, accompagner les collectivités, les particuliers et les professionnels Favoriser le développement de l'éco-tourisme 	<p>313. Pour un tourisme solidaire et de qualité</p> <p>321. Créer et étendre des services de proximité intégrant une gestion environnementale de qualité</p> <p>331. Formation et information des acteurs ruraux pour un développement innovant et de qualité</p>
Faire de la qualité environnementale du Pays un levier du développement	<p>Action 3. Préserver et valoriser le patrimoine et les paysages du Pays du Vignoble Nantais</p>	<ul style="list-style-type: none"> Faire connaître et reconnaître la richesse patrimoniale du Pays du Vignoble Nantais auprès de la population et des professionnels pour qu'ils deviennent les ambassadeurs de leur territoire et auprès des touristes Accompagner les mutations paysagères dans les pratiques des acteurs du territoire, afin de préserver la biodiversité et de valoriser et préserver le patrimoine local et les paysages 	<p>323D. Préserver et valoriser le patrimoine naturel et les paysages</p> <p>323E. Préserver et valoriser le patrimoine culturel</p> <p>331. Formation et information des acteurs ruraux pour un développement innovant et de qualité</p>
	<p>Action 4. Créer de nouvelles synergies au service d'un tourisme solidaire de qualité</p>	<ul style="list-style-type: none"> Fédérer, organiser et animer les acteurs et les actions touristiques autour d'un projet global et cohérent Valoriser les démarches de qualité, voire de labellisation et inciter les professionnels à s'y engager Développer les approches sensorielles pour renforcer l'attractivité des sites à vocation touristique et l'accessibilité à tous 	<p>313. Pour un tourisme solidaire et de qualité</p> <p>331. Formation et information des acteurs ruraux pour un développement innovant et de qualité</p>
Accroître la compétitivité de l'activité touristique	<p>Action 5. Prolonger la stratégie de développement local au-delà du territoire par des actions de coopération</p>	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer l'identité, développer la visibilité et l'attractivité du territoire du Pays Promouvoir et valoriser le territoire et les productions locales Apprendre des partenaires, leur transférer nos expériences, savoirs et savoir-faire, construire des solutions innovantes et partagées avec les partenaires Susciter l'esprit d'équipe et de cohésion entre acteurs locaux, en lien avec les partenaires extérieurs S'inscrire et participer à la démarche de réseaux 	<p>421. Prolonger la stratégie de développement local au-delà du territoire par des actions de coopération</p>
	<p>Action 6. Animation, suivi, gestion, évaluation du programme</p>	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre un programme de qualité ancré sur les réalités territoriales Fédérer les acteurs publics et privés autour du programme Leader Instaurer un processus de développement local intégré et pérenne Diffuser la culture de la gestion de projet sur objectif et de l'évaluation, auprès de l'ensemble des acteurs S'inscrire et participer à la démarche de réseaux français et européen 	<p>431. Conduite du programme d'actions Leader : animation, suivi, gestion et évaluation</p>